**Assemblée générale du BDF**

**14/12/2023**

procès verbal

|  |  |
| --- | --- |
| **Lieu :** | Salle 1, étage -1, FINTO  |
| **DATE :** | 14/12/2023  |
| **Durée :**  | 12h30-15h45 |
| **Présents :**  |

|  |  |
| --- | --- |
| Olivier Magritte (OME) | Oui |
| Véronique Duchenne (VDE) | Oui |
| Natallia Mastsepan (AMN) | Oui |
| Eva Parent  | Oui |
| Katrien Boudt | Oui |

  |
|  |  |
|  | quorum DE PRESENCEOrganisations présentes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Association** | **Nom** | **Prénom** | **Présent** |
| ALTEO asbl | DE SMET | Emilie | OUI |
| ALTEO asbl | TREMOUROUX | Marc | OUI |
| ALTEO asbl | ANTOINE | Daniel | OUI |
| AP3 | GODIN | Axel | OUI |
| Belgisch MS-Liga / Ligue belge de la sclérose en plaques | TIHON | Christiane | OUI |
| CAWaB | ANGELO | Mathieu | OUI |
| DITO vzw | AELBRECHT | Charlotte | OUI |
| Doof Vlaanderen vzw | VAN HOOREBEKE | Tiina | OUI (à vérifier : interprète) |
| Esenca asbl | MARLIERE | Gisèle | OUI |
| Esenca asbl | CERDEIRA PINTO | Marta | OUI |
| Esenca asbl | PAULUS | Maï | OUI |
| FFSB asbl | GOMEZ | Basil | OUI |
| Inclusion asbl | DABEUX | Thomas | OUI |
| KANDO vzw | GYSELINCK | Pierre | OUI |
| Les Briques du Gamp | AGONI | Cinzia | OUI |
| Les Briques du Gamp | MENKE | Thibauld | OUI |
| Ligue Braille / Brailleliga | VERDICKT | Bart | OUI |
| Oeuvre Fédérale Les Amis des Aveugles | BALATE | Eric | OUI |
| Solidaris | WILMET | Eric | OUI |
| Solidaris | ROMBAUTS | Jokke | OUI |

Organisations représentées

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Association** | **Nom** | **Prénom** | **Procuration** |
| AHVH | DE SMET | Patrick | à AP3 |
| KleineS Forum | SCHLEMBACH | Pierre | à Esenca |
| LCM-ANMC | DEROITTE | Elise | à Altéo |
| LCM-ANMC | TOURNE | Johan | à Altéo |
| LCM-ANMC | BAEYENS | Ann | à Altéo |

Personnes excusées

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Association** | **Nom** | **Prénom** |
| AHVH asbl-vzw | DE SMET | Patrick |
| ALTEO asbl | LEMAUR | Vincent |
| Belgisch MS-Liga - Ligue belge de la sclérose en plaques  | ANGILLIS  |  Victor  |
| DITO vzw | BEYERS | Sophie |
| Kando vzw | WILLEKENS | Sophie |
| Kando vzw | VAN DE WIEL | Lien |
| LCM-ANMC | DEROITTE | Elise |
| LCM-ANMC | JANSSENS | Iris |
| Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw | MAGIS | Michel |
| Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw | JARDIN | Noella |
| Oeuvre Fédérale Les Amis des Aveugles asbl | DEMARTIN | Stéphanie |

Pierre Gyselinck constate que 17 organisations sont présentes ou représentées. Le quorum nécessaire est de 10. |

Ordre du jour

## 1. Approbation du rapport de l'Assemblée Générale du 29/06/2023

La réunion du 29.06 était une réunion de travail pour la rédaction du mémorandum du BDF en vue des élections européennes.

Pierre Gyselinck demande l'approbation de l'AG.

Le rapport est approuvé.

## 2. Présentation du plan d'action 2024

Véronique Duchenne propose le plan d'action 2024 - voir document <02-a- projet de plan d'action-2024>.

Daniel Antoine fait remarquer que la Belgique ne suit pas toutes les recommandations du Comité UNCRPD.

Véronique Duchenne répond que c'est effectivement le cas et que le BDF va le préciser dans son rapport alternatif.

Christianne Tihon demande quelles sont les actions visant à stimuler l'emploi sur le marché du travail privé ?

Pierre Gyselinck explique qu'imposer une norme aux entreprises, comme en France, sous peine d'amende, ne fonctionne pas : les entreprises choisissent l'amende. Il faut un bon consensus pour convaincre les employeurs. Je veux être employé en fonction de mes capacités et pas seulement être employé.

Christianne Tihon demande si les mutualités ou les organisations de patients peuvent faire quelque chose à ce sujet ?

Natallia Mastsepan explique que les mutualités peuvent apporter leur contribution aux mesures de *Back to work*. Mais elles ne peuvent pas faire pression comme les associations de personnes handicapées.

Eric Wilmet explique : la mission des mutualités ne comprend pas l'emploi, mais l'aide au retour à l'emploi. Les services sociaux peuvent être utiles à cet égard.

Daniel Antoine rappelle que la socialisation peut aussi être volontaire.

Olivier Constant ajoute que Alzheimerliga Vlaanderen en discute activement avec le VOKA (organisation faîtière des entreprises). Il est encourageant de constater que nous recevons davantage de signaux positifs de la part des employeurs eux-mêmes.

Mathieu Angelo suggère que le plan d'action global se concentre davantage sur les élections et le processus UNCRPD. Les partenariats sont intéressants, mais ils peuvent être réalisés par les organisations membres.

Basil Gomez attire l’attention sur les points suivants :

* Emploi : la formation initiale est essentielle
* la violence à l'encontre des femmes en situation de handicap. Cette question devrait être davantage débattue et constituer une priorité. Il se passe très peu de choses pour ce groupe minoritaire.

**Ces différentes préoccupations seront intégrées dans le plan d'action lors du conseil d'administration de janvier.**

## 3. Présentation des dispositions budgétaires pour 2024

Olivier Magritte présente le projet de budget 2024 - Voir le document <03-a-Projections -budgétaires-2024>

Gisèle Marlière demande au secrétariat de demander à la ministre de prendre en charge le coût du voyage et du séjour à Genève de la délégation du BDF pour le dialogue constructif.

Véronique Duchenne indique que la lettre de demande sera envoyée en février afin d'éviter les risques liés à la période d’« affaires courantes ».

## 4. Adoption du plan d'action pour 2024

Pierre Gyselinck demande l'approbation de l'AG.

Le plan d'action 2024 est approuvé.

## 5. Approbation des dispositions budgétaires pour 2024

Pierre Gyselinck demande l'approbation de l'AG.

Les dispositions du budget 2024 sont approuvées.

## 6. Divers

Pas de points divers

## 7. Elections européennes du 9 juin 2024 - Mémorandum du BDF : échange de vues avec les représentants des partis démocratiques

* PS : Sabine Roberty
* Défi : Marc Loewenstein
* PVDA : Quinten Vanheuverzwyn
* Vooruit : Vincent Boulanger
* Ecolo : Olivier De Sutter
* Groen : Sien de Groot
* CD&V : Wouter Beke

### Question 1 : qualité de vie : Thomas Dabeux - Droit de choisir son propre lieu de vie

Les dispositions prises en Belgique en vue de la mise en œuvre de la stratégie européenne sur le handicap, des fonds FSE et de la Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap (UNCRPD) sont insuffisantes

Il est difficile d'affirmer ses choix de vie en Belgique. Cela nécessite souvent des conseils spécifiques. Il est difficile de choisir où vivre. Les fonds de l'UE devraient être utilisés conformément à l’UNCRPD.

* M. De Sutter : la directive-cadre sur l'égalité pourrait être davantage utilisée. La Commission devrait vérifier que les fonds de l'Union européenne sont utilisés conformément à l'interdiction de la discrimination.
* M. Vanheuverzwyn : des milliers de personnes sont sur la liste d'attente du « zorgbudget » (budget personnalisé). Cela rend ces personnes dépendantes de leurs proches, etc. Le budget auquel elles ont droit doit être payé immédiatement. Le pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne impose aux États membres d'économiser sur les mesures sociales.
* Mme Roberty : les services devraient varier davantage. L'accent devrait être mis sur les services à domicile.
* M. Boulanger : L'Europe devrait imposer l'European Disability Card (EDC). L' Union européenne (UE) devrait également permettre des aménagements raisonnables pour les utilisateurs de l'EDC.
* Mme de Groot : les listes d'attente pour le « zorgbudget » créent des situations pénibles. Un enseignement spécialisé élargi en Flandre est une discrimination. Quelles sont les solutions ? La Flandre peut faire beaucoup plus. L'UE pourrait mener une politique plus sociale : insister sur l'application des directives anti-discriminations dans les Etats membres. L’EDC devrait faciliter les déplacements entre les États membres, y compris pour une durée supérieure à trois mois.

## Questions et réponses :

* Cynzia Agoni : la Belgique a été condamnée. L’idéal est le budget personnlisé : les personnes choisissent elles-mêmes ce qu'elles veulent dépenser.

La Région bruxelloise et la Région wallonne conservent les subventions directes. Il est impossible pour la personne de choisir. Il manque de courage pour établir des listes centralisées en Région bruxelloise et en Région wallonne pour savoir qui a besoin de quel service.

Il n'y a pas de véritable possibilité de choix quant à l'endroit où vivre en Région bruxelloise et en Région wallonne. Les recommandations de la CE ne sont pas suivies.

* M. Loewenstein : vous avez raison.
* Mme Boulanger : il en va de même pour la situation des mineurs. Il n'y a pas non plus de listes centrales en Flandre. Il n'y a que des dispositions.
* Mme. Roberty : Nous devons être vigilants à l'égard du secteur.
* M. De Sutter : Si l’on se réfère à la Directive 2000/78, comment l'emploi peut-il être possible s'il n'y a pas d'accès à tous les services et bâtiments ? Les FSE sont mal utilisés ou pas assez. Il est difficile de progresser à 27, mais nous pouvons progreser au niveau national.
* Quinten Vanheuverzwyn : 20 000 personnes handicapées n'ont pas accès aux « zorgbudget » auquel elles ont droit. Une volonté politique est nécessaire.
* Vincent Boulanger : les conditions de l'EDC sont un peu molles. L’EDC pourrait également imposer l'octroi d'aménagements raisonnables. L'UE pourrait être plus stricte à cet égard.
* Sien de Groot : le concept de non-discrimination est central. L’Union européenne peut faire plus en matière de questions sociales et de lutte contre la discrimination.

## Question 2 : accessibilité et mobilité - Mathieu Angelo :

Il n'existe pas de norme d'accessibilité obligatoire en Belgique. Comment l'Union européenne (UE) peut-elle améliorer cette réglementation ?

* Mme Roberty : des règles plus strictes en matière de planification/construction/rénovation sont nécessaires. Chacun doit pouvoir choisir son propre moyen de transport. L'accessibilité est la base de tout. Les spécifications strictes des appels d'offres relatives à l'accessibilité lors de l'attribution de Fonds Sociaux Européens ou d'autres projets sont importantes à cet égard. L’évaluation des politiques est nécessaire. Chacun détermine ses choix, mais l'évaluation fait défaut. Il faut diagnostiquer et oser regarder avec un œil critique ce qui a été réalisé.
* M. de Groot : les leviers doivent être activés par les Etats membres eux-mêmes. L'UE devrait superviser les États membres. Mais les États membres doivent eux-mêmes activer les leviers nécessaires. Un rattrapage est nécessaire en Belgique. L'accessibilité ne se limite pas à l'espace public et aux transports publics. Il est important que l'UE applique la législation en matière d'accessibilité afin qu'aucun produit non repectueux de l’accessibilité n'entre sur le marché intérieur. L’UE devrait assurer le suivi de l’*European Accessibility Act* (EAA).
* M. Loewenstein : de nombreux plans et règlements de l'UE (tels que la directive sur l'accessibilité du Web) ne prévoient pas de sanctions. Il est fondamental qu'il y ait un contrôle. Lors de la transposition des directives, ce contrôle peut être assuré. Mais il serait utile de disposer de davantage de normes européennes.

Le plus important pour les hommes politiques est de garantir une accessibilité maximale. Nous ne partons pas de zéro : plans d'accessibilité, décrets, sites web .... Mais les décrets ne sont assortis d'aucune sanction ; il est essentiel que tous les maillons de la chaîne soient conscients de la chaîne d'accessibilité. Tout le monde est d'accord sur le principe, mais il n'y a pas de délais, de contrôles ou de sanctions. L'UE pourrait introduire davantage de normes européennes.

* M. Boulanger : L'UE fait au maximum ce qu'elle peut. Par exemple, les règlements sur les droits des passagers ne s'appliquent qu'au transport d'un certain nombre de kilomètres, afin de ne pas interférer avec les affaires intérieures des États membres. Nous devrions regarder ce qui se passe dans notre propre pays. L'accessibilité devrait être un critère d'investissement. La mise en œuvre est nécessaire. Il existe un cadre, mais il doit être suivi. L'UE fait déjà beaucoup et ne peut pas agir, alors que ce n'est pas elle mais la Belgique qui est compétente.

Il appartient aux États membres de fournir les fonds nécessaires (planification et budgétisation).

* M. Vanheuverzwyn : l'accessibilité nécessite de lourds investissements. L'Europe ne doit pas forcer les États membres à mener des politiques d'austérité. L'UE ne doit pas imposer de contraintes budgétaires.
* M. De Sutter : L'UE pourrait faire plus. L'interdiction de la discrimination en matière d'emploi devrait être étendue à d'autres domaines. Mais c'est aux États membres de faire les investissements. Ils devraient être libres de dépenser leurs budgets pour améliorer l'accessibilité (même en période d'austérité).

Pour mettre en œuvre la directive 2000/78, les employeurs doivent bénéficier d'un soutien national et le texte de la directive doit être réécrit.

* M. De Sutter : *La directive sur l'accessibilité du Web* peut être étendue à d'autres secteurs. Mais cela aura un impact sur de nombreuses entreprises. Les États membres devraient être libres d'investir dans le domaine social. La *directive-cadre sur l'égalité* peut mieux encadrer les aménagements raisonnables.

## Questions et réponses :

* Christiane Tihon : les bâtiments ne sont pas accessibles.
* M. Boulanger : il faut généraliser l'accessibilité : domicile, chemin piétonnier, transports publics... c'est une chaîne qui ne peut devenir accessible qu'à long terme.
* M. De Sutter : nous devrions utiliser l'interdiction de la discrimination dans toutes les sphères économiques et sociales et non le droit à un aménagement raisonnable. Il ne s'agit pas d'un problème de personne, mais d'une discrimination à l'encontre de la société.
* M. Roberty : Nous devons écouter les "patients" pour lutter contre les "symptômes".
* M. Vanheuverzwyn : cite la baisse de l'assistance au niveau de la SNCB.
* M. Loewenstein : il faut aussi trouver des solutions MAINTENANT. Un accès alternatif à l'immeuble, par exemple. L'alternative doit bien fonctionner : pas, par exemple, un taxi-bus qui arrive avec 2 heures de retard.
* Mathieu Angelo : Les Etats membres ne s'imposent pas de sanctions et se dotent d'un cadre juridique le moins contraignant possible. Le BDF attend le soutien de l'UE.

### Question 3 : Questions climatiques et environnementales - Ch. Aelbrecht - Développement durable et personnes en situation de handicap :

Les procédures administratives deviennent de plus en plus lourdes et exclusives. Quelles leçons concrètes ont été tirées des catastrophes passées ? Les consultations de l'UE sont souvent très rapides, mais ne pénètrent pas la population - impossible d'être vraiment participatif.

Comment allez-vous répondre à ces questions au niveau de l'UE ?

* M. Loewenstein : les mesures doivent être conformes aux règles applicables aux personnes en situation de handicap avant qu'une mesure ne soit définitivement mise en place. Les personnes en situation de handicap doivent être consultées. La ommunication doit être accessible à tous en temps de crise.
* Olivier De Sutter : transition équitable, le fonds social pour le climat doit aider les personnes en situation de handicap à faire face à la transition climatique
* Vincent Boulanger : la crise met en évidence les lacunes des services. L'UE devrait cesser ses financements si les plans ne sont pas inclusifs.
* Wouter Beke: s'assurer que les plans sont inclusifs, comment les FSE est alloué, y compris pour l'accessibilité ? Les conditions d'attribution des FSE sont largement liées au prix ; les conditions liées à l'accessibilité devraient être incluses.
* Olivier De Schutter : Nous avons besoin d'une réforme écologique qui prenne en compte les 3 critères. La réforme écologique comme levier d'inclusion sociale. La base des droits sociaux n'est pas constituée de droits individuels : le handicap ne peut être traité comme une œuvre de bienfaisance publique ; il s'agit de droits.
* Basil Gomez : pose la question de la représentation dans les partis et les parlements.
* Olivier De Schutter : L'expérience quotidienne des personnes en situation de handicap victimes de discrimination est la plus appropriée pour éclairer la prise de décision politique.

## Conclusion - Véronique Duchenne

* L'UE a ses limites et les États membres doivent prendre leurs responsabilités
* Le pacte de croissance économique : présente des dangers
* Pourtant, il existe des niches dans lesquelles investir au niveau de l'UE
	+ Investir davantage dans le changement de paradigme, développer une politique en matière de handicap, en mettant l'accent sur la discrimination.
	+ Relever les seuils de normalisation et de standardisation
	+ Gestion participative : planification de différentes stratégies
	+ Communication accessible
	+ Critères d'attribution des FSE, avec un renforcement du critère d'accessibilité
	+ Plan climat : la réforme écologique comme levier de la réforme sociale.
	+ Partir de situations concrètes de la vie réelle (et non plus de domaines d'expertise)
	+ La nécessité d'évaluer ce qui a été fait et ce qui reste à faire.
	+ Inclure et réviser les règles de fonctionnement dans les domaines d'expertise.
* Accessibilité des programmes et des sites de partis
* Services publics : Collaborer
	+ Appel à participation à l’intergroupe Handicap du Parlement européen
	+ Le BDF souhaite vous rencontrer régulièrement à l'avenir pour évaluer ce qui a été réalisé, vous faire part des préoccupations sur le terrain et vous demander de défendre les personnes en situation de handicap.